

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

A - Registre	réf	Demandeur	A - Commune/ hameau	Remarque	Décision
Registre courrier Berric	4	Guillotini	Berric	Demande le maintien du classement d'une parcelle de 2,5ha initialement classée en 2AU reclassée en Ab	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 6,9 ha à Berric. Le règlement proscrit, dans les secteurs classés en Ab, l'aménagement de bâtiments agricoles afin d'y envisager le développement de la commune dans une révision future du PLU.
Registre papier Berric	11				
Registre courrier Berric	5	Commune de Berric	Berric	Demande de repérage d'un ensemble de changements de destination	Avis favorable : les bâtiments correspondant aux critères définis dans le rapport de présentation permettant l'identification des changements de destination seront repérés dans le règlement graphique.
Registre papier Berric	12				
Registre courrier Berric	3	Coffornic	Berric	OAP bourg est - demande d'intégration dans l'OAP d'une bande inconstructible de 6m servant de zone tampon non bâtie entre les habitations existantes et les prochaines constructions	Avis défavorable : L'objectif d'intérêt général poursuivi par le projet de PLU ne justifie pas de grever d'inconstructibilité le bien d'un propriétaire pour la convenance d'un autre en l'absence de risque avéré de trouble du voisinage.
Registre papier Berric	9				
Registre papier Berric	10	Commune de Berric	Berric	OAP Bourg Nord : une réserve à prévoir le long de la route de Kerfranc sur la ZP131 pour des aménagements routiers	Avis favorable : un emplacement réservé supplémentaire sera créé le long de la parcelle au profit de la commune pour un aménagement routier
Registre papier Berric	7	Commune de Berric	Berric	OAP bourg nord : la commune sollicite l'identification d'un cheminement doux	Avis favorable : le cheminement doux supplémentaire sera inscrit dans les orientations de l'OAP.
Registre papier Berric	3	Pichon	Berric	Sollicite la création d'une ouverture sur une haie bocagère pour l'accès à une parcelle agricole	Avis favorable : la haie en question n'est pas protégée en vertu de l'art. L.151-23 du CU.
Registre papier QC	20	Guillotini	Berric	1 - Extension de la zone Ub sur 300m ² pour intégrer l'intégralité d'une parcelle 2 - OAP allée des mimosas : retirer l'accès dans la surface du projet pour revoir l'objectif de densification 3 - Maintien du classement 2AU sur une parcelle agricole en continuité de l'espace urbain reclassée Ab	1 - Avis favorable : la parcelle sera classée en intégralité en zone Ub 2 - Avis favorable : l'intégration de l'emprise de la voie dans le périmètre OAP fausse l'écriture des orientations 3 - Avis défavorable : confère la réponse à la demande 4 - registre courrier de Berric
Registre papier Berric	1	Jarno - Langlais	Berric - Grabeto	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : le changement de destination a déjà été effectué. Il n'est pas nécessaire de repérer le bâtiment au titre des changements de destination.
Registre papier Berric	13	Commune de Berric	Berric - Grabeto	Demande de repérage d'un élément de petit patrimoine à déplacer	Avis favorable : la localisation de l'élément de petit patrimoine sera corrigée sur le règlement graphique.
Registre papier Berric	2	Guilleron	Berric - Guervaleau	Sollicite le classement de l'intégralité de la parcelle autour de l'habitation de la zone Naturelle à la zone Agricole	Avis favorable : le zonage Agricole (A) sera étendu à l'ensemble de la partie non boisée de la parcelle.
Registre papier Berric	5	Guilho	Berric - impasse du pouhalec	Demande d'information relative au reclassement des fonds de parcelles en N dans le secteur urbanisé de la rue de Bray	La présence d'un cours d'eau générant des marges de recul et l'identification de plusieurs zones humides justifient le classement en zone naturelle N des fonds de parcelle dans ce secteur.
Registre courrier Berric	1	Poullaouec	Berric - Kercohan	Demande l'extension de la zone Ah de Kercohan sur 4 parcelles bâties sur une surface de 2300m ²	Avis favorable : le périmètre du STECAL habitat sera mis à jour pour intégrer les parcelles situées en continuité du bâti du zonage existant
Registre papier Berric	8	Commune de Berric	Berric - Kercohan	Sollicite l'extension du STECAL Ah de Kercohan au sud du village	Avis favorable : le périmètre du STECAL habitat sera mis à jour pour intégrer les parcelles situées en continuité du bâti du zonage existant
Registre courrier Berric	2	Cts Jego	Berric - le bois pin	Demande de classement constructible STECAL d'une parcelle non bâtie dans un hameau de moins de 5 habitations	Avis défavorable : le hameau du Bois Pin ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier Berric	6				
Registre papier Berric	4	Le Gludic	Berric - le Quivillon	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : la cessation de l'activité agricole dans le bâtiment attenant autorise l'identification du bâtiment au titre des changements de destination au regard des critères fixés dans le rapport de présentation.
Courrier	35	Duvigneau	Berric - Pont Croizant	Demande le classement constructible d'une emprise de 3000m ² hors secteur d'habitat	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 6,9 ha à Berric.
Registre papier Caden	2	Boulo	Caden	Gérant des 'Gîtes du patis' demande la création d'un STECAL NI sur 500m ² pour la création d'un espace bien-être	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les STECAL sont identifiés à titre exceptionnel et sous réserve de ne pas porter atteinte à l'activité agricole
Registre papier Caden	5	Commune de Caden	Caden	La commune de Caden questionne la méthodologie des changement de destination pour des constructions dans les périmètre de réciprocité	Les critères définis permettent de garantir un équilibre entre la protection des activités agricoles, la valorisation du patrimoine historique lié à l'agriculture, la protection contre les éventuelles nuisances liées au développement de l'habitat à proximité de certains bâtiments agricoles et l'orientation relative à la priorisation du développement de l'habitat à proximité des centre-bourgs.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Caden	3	Bombaers	Caden - Bomelo	Conteste la localisation du cours d'eau et de la zone humide justifiant le classement Naturel (N) du secteur	Avis défavorable : L'existence du cours d'eau est attestée dès les études préparatoire au PLU de Caden approuvé en 2006. L'élaboration du PLUi a permis la mise à jour de l'inventaire des cours d'eau et zones humides en 2017. Cette nouvelle étude a permis le maintien de l'identification du cours d'eau et le repérage d'une zone humide (mare et prairie humide eutrophe). Ces éléments ont donc été reportés sur le règlement graphique avec les prescriptions associées issues notamment du SAGE Vilaine et du Code de l'environnement.
Registre papier La Vraie-Croix	1			Questionne l'emplacement du cours d'eau et de la zone humide	
Registre papier Caden	1	Le Penru	Caden - Brambelien	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Courrier	33	Boulo	Caden - ville es Guillouche	1 - Demande de repérage d'un changement de destination sur une ancienne étable 2 - Demande de repérage d'un changement de destination sur une ancienne grange	1 - Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique. 2 - Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire. L'élément sera tout de même identifié dans les annexes au titre des bâtiments pré-repérés pour le changement de destination et pourraient être intégré dans le règlement graphique au regard d'une évolution de l'activité agricole riveraine.
Courriel	31	Le Penru	La Vraie-Croix	Demande d'extension de la zone urbaine sur une parcelle classée N sur une surface de 400m ² entre 2 parcelles bâties classées en zone U	Avis favorable : les caractéristiques de la parcelle constituant une "dent creuse" au sein de l'enveloppe urbaine justifient le reclassement en zone Ub
Registre papier La Vraie-Croix	8	Commune de La Vraie-Croix	La Vraie-Croix	1 - Demande la possibilité d'autoriser les changements de destination et de rénovation, dans ou hors des périmètres de réciprocité au cas par cas 2 - Sollicite l'ouverture à l'urbanisation des dents creuses à la Hutte St Pierre et Kerdrécan 3 - Demande sur possibilité de bâtir un bâtiment d'accueil en zone Ne - Demande sur la distinction des exploitations agricoles et des sièges principaux - 4 - Modifications d'emplacements réservés et d'éléments de petit patrimoine 5 - Plusieurs remarques sur la forme du dossier 5 - Demande de suppression d'un emplacement réservé	1 - Avis défavorable : La méthodologie relative au PLUi doit garantir une équité de traitement sur l'ensemble du territoire et exclut donc un traitement au cas par cas pour l'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination. La méthodologie de repérage des changements de destination est détaillée dans le document de justification des choix. Les bâtiments aujourd'hui contraints par la proximité d'un bâtiment d'élevage, par exemple, sont pré-repérés dans la carte jointe en annexe et pourraient être repérés dans le règlement graphique au regard d'une évolution de l'activité agricole riveraine dans le cadre d'une modification du PLUi. Par ailleurs, les anciennes habitations, même inhabitées depuis plusieurs années, ne doivent pas faire l'objet d'un changement de destination pour être rénovées en habitation. 2 - Avis défavorable : confère réponse aux remarques du registre papier de La Vraie-Croix n°3 et 4 3 - La constructions de bâtiments liés à l'accueil du public en zone Ne est autorisée - Les bâtiments agricoles sont identifiés au regard de leur usage (batiment d'élevage, batiement de stockage de fourrages, bâtiment de stockage de matériel...) dans le cadre du diagnostic agricole réalisé 4 - Avis favorable : les noms des hameaux seront ajoutés et les éléments de petit patrimoine mieux localisés. 5 - Avis favorable : L'emplacement réservé sera supprimé.
Registre papier La Vraie-Croix	9	Danion	La Vraie-Croix - Bot Largouët	Demande de repérage d'un changement de destination d'une longère	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères définis dans le document de justification des choix pour le repérage des changements de destination notamment au regard de la cessation de l'activité agricole dans les bâtiments voisins.
Registre papier La Vraie-Croix	5	Le Viavant	La Vraie-Croix - Brohel	Sollicite une modifications des accès dans le projet d'aménagement de la RD775	Demande hors compétence du PLUi : L'élaboration du projet d'aménagement de la RD775 ne dépend pas du PLUi
Courriel	32	Elain	La Vraie-Croix - La hutte st pierre	Demande la constructibilité d'une parcelle non bâtie de 1850 m ² dans un secteur d'habitat très diffus de 3 habitations	Avis défavorable : la parcelle est classée agricole dans le PLU de la commune de la Vraie-Croix. Ses caractéristiques au sein d'un secteur d'habitat très diffus composé de 3 habitations, face à une extension de la zone d'activité de la Hutte St-Pierre pouvant générer des nuisances et dissocié de la partie urbanisée de la commune de la Vraie-Croix par une route à grande circulation ne permettent pas l'ouverture à l'urbanisation de la parcelle.
Registre papier La Vraie-Croix	3				
Registre papier La Vraie-Croix	4	Reminiac	La Vraie-Croix - La hutte st pierre	Demande la constructibilité d'une parcelle agricole de moins d'un hectare dans un secteur non bâti	Avis défavorable : Les extensions de l'urbanisation sont réalisées en continuité des espaces urbanisés. Par ailleurs, la parcelle est très largement grevée par la marge de recul de la RD775.
Registre papier La Vraie-Croix	2	Bourdais	La Vraie-Croix - Le Grand Clos	Demande l'extension de la zone Ub sur une parcelle partiellement bâtie de 7200m ²	Avis défavorable : La méthodologie relative à la définition de l'enveloppe urbaine est détaillée dans le document de justification des choix. Celle-ci exclut les éléments situés à distance de l'enveloppe urbaine.
Registre papier La Vraie-Croix	7	Le Magrese	La Vraie-Croix - Le Tostal	Demande la constructibilité d'une parcelle non bâtie de 4000m ² dans un secteur d'habitat très diffus	Avis défavorable : la parcelle est située dans un secteur d'habitat très diffus de moins de 5 habitations ne justifiant pas la mise en place d'un STECAL au regard de l'analyse des écarts effectuée dans le rapport de présentation
Registre papier La Vraie-Croix	6	Le Cache	La Vraie-Croix - Scahouète	Demande relative à la signalisation routière et à la voirie	Demande hors compétence du PLUi : le PLUi n'oriente pas les politiques relatives à la signalisation et l'aménagement routier. La demande est transmise à la commune.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Larré	6	Jaffrelet	Larré	1 - Demande la suppression de la protection sur plusieurs haies qui n'existeraient pas 2 - Demande de repérage d'un changement de destination	1 - Avis favorable : Les éléments identifiés à tort seront supprimés 2 - Avis défavorable : La construction se situe à proximité d'un bâtiment d'activité agricole. Toutefois, le règlement écrit autorise la réutilisation de bâtiments agricoles existants dans le cadre de la diversification des activités agricoles.
Registre papier Larré	7	Le Page	Larré	Demande la modification de l'OAP du Quinquis pour ne réaliser que 3 lots au lieu de 4 pour tenir compte de contraintes du site	Avis favorable : La marge de recul du cours d'eau sera réajustée à 15 mètres dans les zones U et AU et l'objectif de densité de l'OAP sera revu à 15 logements par hectares sur cette OAP avec 6 logements au minimum à réaliser.
Registre courrier Larré	1	Louis	Larré - Kerdégo	Demande de classement constructible d'une parcelle non bâtie en extension du hameau de Kerdigo composé d'une quinzaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau de Kerdego ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL notamment au regard du faible nombre d'habitations et de la structure du hameau. La parcelle sur laquelle porte la demande est une parcelle agricole en extension du hameau.
Registre papier Larré	3	Louis	Larré - Kerdégo	Demande de classement constructible d'une parcelle non bâtie en extension du hameau de Kerdigo composé d'une quinzaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau de Kerdego ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL notamment au regard du faible nombre d'habitations et de la structure du hameau.
Registre papier Larré	5	Jego	Larré - Kergas	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : La construction se situe à proximité d'un bâtiment d'activité agricole. Celui ci est repéré dans l'annexe relative aux changements de destination et pourra être repéré dans le règlement graphique pour y autoriser le changement de destination au cours d'une modification du PLUi
Registre papier Larré	4	Eurard	Larré - le budy	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : La construction se situe à proximité d'un bâtiment d'activité agricole. Toutefois, un changement de destination n'est pas nécessaire pour la rénovation pour l'habitat d'espaces déjà dévolus à l'habitat par le passé.
Registre papier Larré	1	Labas	Larré - Le Pont Licheplat	Demande la constructibilité de 2 parcelles de moins de 2 ha en extension de l'enveloppe urbaine	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 4,8 ha à Larré.
Registre papier QC	14				
Registre papier Larré	2	Prades	Larré - Moustoir Maria	Demande le classement constructible STECAL Ah d'une parcelle non bâtie dans le village de Moustoir Maria comptant une vingtaine d'habitations - habitat diffus	Avis défavorable : le hameau de Moustoir Maria ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL notamment au regard du faible nombre d'habitations et de la faible densité de l'habitat.
Registre courrier Lauzach	1	Guyovarch	Lauzach	Demande la mise en place d'une servitude de protection de plusieurs éléments environnementaux : 1 - Talus à protéger 2 - Second talus à protéger 3 - Secteur à classer en zone naturelle 4 - Secteur à repérer en zone humide	1 - Avis défavorable : le talus est situé sur le domaine public communal et ne sera pas abattu 2 - Avis favorable : le talus sera identifié et protégé 3 - Avis favorable : le secteur est déjà classé en zone Naturelle (N) 4 - Avis défavorable : L'inventaire des zones humides réalisé n'identifie pas ce secteur comme ayant les caractéristiques d'une zone humide telle que définie dans le code de l'environnement. Toutefois, les prescriptions environnementales des éléments environnants devraient permettre de conserver la qualité du site
Registre papier Lauzach	3				
Registre papier Lauzach	2	Saboural	Lauzach	Plusieurs questions 1 - Est-il possible en ZA de surélever une construction pour améliorer l'isolation du toit par l'extérieur? 2 - Quel droit à réaliser des extensions/annexes au regard du PLUi si d'autres extensions/annexes ont été autorisées par le passé? 3 - Sollicite la préservation d'un chemin rural et d'une haie 4 - sollicite la préservation de la haie en limite du 1AU (talus de chêne)	1 - La surélévation du toit est possible en zone agricole à condition que le projet respecte le caractère architectural de la construction initiale. 2 - Les droits à la réalisation d'annexes et extensions en zones naturelles et agricoles sont calculés à partir de l'approbation du PLUi. 3 - Demande imprécise quant à la localisation des éléments à préserver 4 - Avis favorable : la haie sera identifiée et protégée
Registre papier Lauzach	5	Commune de Lauzach	Lauzach	Plusieurs remarques : 1 - Revoir les hauteurs de construction autorisées dans les secteurs Ub et 1AU 2 - Reprise de l'OAP "chemin de la prairie" 3 - Prendre en compte l'inventaire bocager dans certains secteurs 4 - Revoir certains emplacements réservés, changements de destination et éléments du petit patrimoine 5 - Harmonisation des limites A/N dans certains secteurs 6 - Demande d'un emplacement réservé le long de la voie communale n°1 pour une liaison douce	1 - Avis favorable : le règlement écrit autorisera des hauteurs de 7m à l'acrotère et au sommet du plan vertical dans les zones Ub et 1AU 2 - Avis favorable : un lot a été aménagé sur cette OAP avant l'arrêt du PLUi. Son périmètre et ses orientations seront revus en conséquence. 3 - Avis favorable : L'inventaire bocager sera mis à jour suivant les demandes de la commune 4 - Avis favorable : Les éléments seront corrigés dans le règlement graphique 5 - Avis favorable : le zonage sera mis à jour suivant cette demande 6 - Avis favorable : l'emplacement réservé sera ajouté au profit de la commune
Registre courrier Lauzach	2				
Registre papier QC	22	Guiguien	Lauzach	Demande le déclassement d'un Espace Boisé Classé sur une parcelle Agricole pour cultiver	Avis favorable : l'EBC sera déclassé mais la protection du bois maintenue avec une servitude de protection au titre de la loi paysage. Sa destruction sera soumise à une demande de déclaration préalable.
Courriel	25	Ronco	Lauzach - Kerdaniel	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Malansac	5	Le Housse	Lauzach - Kerdaniel	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire. Toutefois, la construction en question semble déjà avoir une destination habitat. Auquel cas, un changement de destination n'est pas nécessaire pour rénover la construction et ne ferait que rendre plus complexe la procédure (PC au lieu de DP, passage en CDPENAF...)
Registre papier Lauzach	1	Cario	Lauzach - la Clarté	Demande de classement constructible d'une parcelle située en continuité de l'urbanisation de la Trinité-Surzur	Avis favorable : la localisation de ce petit secteur d'habitat dans la continuité de l'enveloppe urbaine de la Trinité Surzur justifiant un classement en zone urbaine (U)
Registre papier Lauzach	4	Le Quintrec	Lauzach - le Coquero	Demande le classement constructible en STECAL Ah/Nh du hameau du Coquéro - hameau avec une quinzaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau du Coquéro ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense comptant moins de vingt habitations
Registre papier QC	11	Gaudin	Lauzach - Monternaud	Demande un changement de destination sur anciens poulaillers pour une activité artisanale	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments sans qualité architecturale.
Registre papier Le Cours	1	Soulard	Le Cours	Pas de remarques	L'observation n'appelle pas de réponse
Registre papier Le Cours	3	Le Brun	Le Cours - Coquily	Demande le maintien constructible d'une parcelle bâtie dans le hameau de Coquily comptant moins d'une dizaine d'habitations dans un secteur d'habitat diffus	Avis défavorable : Le hameau du Coquily ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense comptant moins de dix habitations
Courriel	33	EARL Francois	Le Cours - la clocharderie	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire. Toutefois, la rénovation d'un bâtiment ayant ou ayant eu une fonction d'habitat n'est pas soumise à changement de destination mais est autorisée de plein droit.
Registre papier Le Cours	4	Bowno	Le Cours - la foret	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire. Toutefois, la rénovation d'un bâtiment ayant ou ayant eu une fonction d'habitat n'est pas soumise à changement de destination mais est autorisée de plein droit.
Registre papier Le Cours	6	Bolan	Le Cours - Lesné	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire. Toutefois, la rénovation d'un bâtiment ayant ou ayant eu une fonction d'habitat n'est pas soumise à changement de destination mais est autorisée de plein droit.
Registre papier Le Cours	5	Ferrand	Le Cours - Quespal	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination et est déjà repéré sur le règlement graphique
Registre papier Le Cours	2				
Courriel	4	Elain	Limerzel	1 - Cours d'eau à relocaliser. Mal identifié dans le règlement graphique 2 - Demande de déclassement d'EBC pour éventuellement développer l'activité agricole 3 - Demande de supprimer la servitude de protection du patrimoine sur une habitation existante 4 - Informe de l'existence d'un droit de passage sur le cheminement doux identifié traversant un secteur privé. 5 - Retirer la servitude de protection sur une haie 6 - Demande de supprimer la servitude de protection du patrimoine sur plusieurs constructions	1 - Avis défavorable : Le cours d'eau a été identifié par le gestionnaire de bassin. Son identification sera maintenue. 2 - Avis défavorable : L'orientation du PADD relative à la valorisation des grands espaces de nature justifie le maintien de l'EBC sur ces parcelles au regard des fonctionnalités écologiques de ce type d'espace. 3 - Avis défavorable : Le PLUi identifie un certain nombre d'éléments bâtis au titre de la protection du patrimoine bâti typique des constructions agricoles du bocage breton. L'élément identifié répond à cet objectif. 4 - La prescription relative aux cheminements doux n'a pas vocation à régir les droits liés à la propriété du bien (passage) mais à la préservation de ses qualités et de sa nature. 5 - Avis défavorable : L'orientation du PLUi relative à la protection de la trame verte et bleue justifie le maintien de servitudes de protection sur le maillage bocager identifié selon la méthodologie détaillée dans les pièces du rapport de présentation. Le règlement écrit détaille les mesures de protection liées à ces haies (accès, compensation...) 6 - Avis défavorable : Le PLUi identifie un certain nombre d'éléments bâtis au titre de la protection du patrimoine bâti typique des constructions agricoles du bocage breton. Les éléments identifiés répondent à cet objectif.
Courriel	8	Beniguet	Limerzel	(En réponse à la demande courriel n°4) 1 - Le cours d'eau a été comblé et busé 2 - Demande le maintien des EBC 3 - Demande la protection des chemins de randonnée 4 - Signale la disparition de plusieurs haies	1 - Confer réponses au courriel n°4 2 - Avis favorable : confer réponses au courriel n°4 3 - Avis favorable : Confer réponses au courriel n°4, la servitude est maintenue. Concernant l'aménagement de la voie par la commune, cela reste hors du champ de compétence du PLUi, la demande est toutefois transmise à la commune. 4 - La remarque relative au traitement des infractions aux règles d'urbanisme est transmise à la commune.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Courriel	2	Robert	Limerzel	Demande de classement constructible - si possible en Ub - d'une parcelle agricole en extension de l'urbanisation et en continuité du Ub au sud de Limerzel	Avis favorable : La parcelle agricole est maintenue constructible dans le PLUi arrêté. Toutefois, s'agissant d'une importante parcelle agricole non bâtie et en extension de l'urbanisation, elle ne saurait être classée en Ub (zonage réservé aux espaces déjà bâtis) mais en 1AU avec une OAP qui permettra un aménagement cohérent avec un objectif de production de logement.
Courrier	7	Beniguet	Limerzel	1 - Demande de servitude de protection d'une haie secteur de Kermichel 2 - Demande une servitude de protection d'un élément de petit patrimoine	1 - Avis favorable : la haie sera identifiée et protégée dans le règlement graphique 2 - Avis favorable : l'élément de patrimoine sera identifié et protégé dans le règlement graphique
Courrier	8	Le Bot	Limerzel	Demande de classement constructible d'une parcelle de 2300m ² en extension de l'urbanisation à proximité d'un secteur Ub	Avis défavorable : La parcelle en question n'est pas urbanisée et, dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 4,1 ha à Limerzel. Par ailleurs, l'accès à la parcelle dans un virage peut se révéler dangereux au regard de la sécurité routière
Registre courrier Limerzel	1				
Registre papier Caden	4	Jego/le Bot	Limerzel	Demande de reclassement de parcelles classées en zone Uis en Ubb pour la création d'habitations	Avis défavorable : les parcelles sont situées en mitoyenneté d'une zone d'activité économique sur laquelle s'exerce notamment une activité de mécanique agricole engendrant des nuisances, notamment sonores, peu compatibles avec l'habitat. Par ailleurs, il est souhaitable de conserver un zonage Uis sur ces parcelles constituant les derniers espaces dévolus à l'activité économique à Limerzel.
Registre papier Limerzel	5	James	Limerzel	Demande l'extension de la zone Ub sur 2500m ² pour intégrer l'intégralité d'une parcelle classée en N et le déclassement de l'Espace Boisé Classé défriché	Avis défavorable : La parcelle en question ne supporte qu'une habitation sur plus de 6000m ² . La méthodologie relative à la définition de l'enveloppe urbaine, détaillée dans le document de justification des choix, privilégie le maintien de la constructibilité uniquement autour de la partie bâtie sur ce type de très grande parcelle. La parcelle est donc classée en zone Ub uniquement sur 4300m ² autour de l'habitation. La prescription relative à l'Espace boisé Classé peut ainsi être maintenue sur la partie classée N.
Registre papier Malansac	13	Le Bot	Limerzel	1 - Demande de reclassement de parcelles classées en zone Uis en Ubb pour la création d'habitations 2 - Demande de classement constructible d'une parcelle de 2300m ² en extension de l'urbanisation	1 - Avis défavorable : confère réponse à la demande n°4 - registre papier de Caden 2 - Avis défavorable : La parcelle est boisée, non bâtie et bordée au sud par une parcelle agricole. La méthodologie relative à la définition de l'enveloppe urbaine ne permet pas de classer la parcelle en zone Urbaine.
Registre papier Malansac	11	Bonamy	Limerzel	Souhaite le maintien de la servitude de protection d'une haie	Avis favorable : la haie est déjà identifiée sur le règlement graphique avec une servitude de protection.
Courrier	4	Lino	Limerzel - Bodien	Sollicite le changement de zonage de 1AU en Ua dans le secteur de Bodien	Avis défavorable : La parcelle a été identifiée dans le document d'étude sur le référentiel foncier comme non urbanisée et avec un potentiel de densification en lien avec l'ensemble qu'elle forme avec les parcelles ZM 313 à 316. Ces éléments justifient le zonage 1AU de la parcelle et la mise en place d'une OAP. Le projet de division transmis semble globalement compatible avec les orientations de l'OAP excepté la voie de desserte qui devra également desservir les lots à créer sur les parcelles ZM 313 à 316.
Courriel	10	Bruno	Limerzel - Kerbrehan	Demande la création d'un STECAL sur le village de Kerbréhan - secteur d'habitat diffus avec une dizaine d'habitations dissocié de l'enveloppe urbaine de Limerzel	Avis défavorable : Le hameau de Kerbréhan ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL; Il s'agit d'un secteur d'habitat d'une dizaine d'habitations peu dense et dissocié de l'enveloppe urbaine de Limerzel - secteur Bodien - par une zone Naturelle liée à la présence d'un cours d'eau identifié dans la trame bleue.
Registre courrier StGravé	4	Gilles	Limerzel - Kerbrehan	Demande de classement constructible Ah d'une parcelle non bâtie dans un secteur d'habitat diffus d'une dizaine d'habitations distinct des espaces urbanisés	Avis défavorable : Le hameau de Kerbréhan ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL; Il s'agit d'un secteur d'habitat d'une dizaine d'habitations peu dense et dissocié de l'enveloppe urbaine de Limerzel - secteur Bodien - par une zone Naturelle liée à la présence d'un cours d'eau identifié dans la trame bleue.
Courrier	14				
Registre papier Limerzel	3	Le Normand	Limerzel - Kerjabin	Demande la réalisation d'enrobé sur une voie	Demande hors compétence du PLUi : le PLUi n'oriente pas les politiques relatives à la signalisation et l'aménagement routier. La demande est transmise à la commune.
Registre papier Limerzel	6	Barbier	Limerzel - Kerjabin	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : la servitude de protection sur les éléments patrimoniaux au titre du L151-19 du CU n'autorise pas le changement de destination des bâtiments identifiés. Le bâtiment en question répond favorablement aux critères définis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination et sera identifié sur le règlement graphique en ce sens.
Courriel	11	de Jenlis	Limerzel - Kermichel	Demande la mise en place de la servitude de protection du patrimoine bâti et du petit patrimoine sur une habitation ancienne et un calvaire	Avis favorable : les éléments seront repérés sur le règlement graphique
Registre papier QC	8	Gumiaux	Limerzel - Lande Brunelay	Demande de classement constructible d'une parcelle agricole isolée de 1.20ha dans le secteur de la Lande Brunelay	Avis défavorable : La parcelle en question n'est pas urbanisée et, dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 4,1 ha à Limerzel.
Registre papier Limerzel	1	Piquet	Limerzel - le rocher	Demande l'extension de la zone Ub sur une parcelle de 1600m ² limitrophe à l'enveloppe urbaine située au sud en justifiant qu'une construction a été autorisée au nord de la parcelle	Avis favorable : Une construction a été autorisée sur la parcelle section ZM 47. Dès lors, la parcelle section ZM 46 constitue une dent creuse dans l'enveloppe urbaine. L'enveloppe urbaine sera mise à jour pour intégrer les deux parcelles en question dans la zone Ub.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Limerzel	2	Beniguet	Limerzel - Ros	Demande de classement constructible en STECAL Ah d'une parcelle partiellement bâtie et de l'ensemble du village de Ros comptant une trentaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Ros ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat d'une vingtaine d'habitations avec une partie dense et une extension récente très peu dense
Registre papier Limerzel	4	Lucas	Limerzel - Ros	Demande de précisions sur les autorisations pour les extensions et annexes en zones A et N	Pour les habitations existantes dans les zones agricoles, les extensions sont autorisées à hauteur de 30m ² ou 30% de l'emprise de la construction existante selon la règle la plus favorable. Concernant les constructions protégées au titre du 151-19 du CU, les travaux de rénovation et d'extension devront respecter le caractère architectural de la construction initiale.
Registre courrier Limerzel	3	Guillouzuic	Limerzel - Trevelo	Propositions d'ajouts sur l'inventaire du petit patrimoine	Avis favorable : les éléments seront repérés sur le règlement graphique
Registre papier Limerzel	8				
Registre courrier Limerzel	2	Guillouzuic	Limerzel - Trevelo	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments situés à proximité de certains bâtiments agricoles en activité au regard des nuisances qu'ils sont susceptibles de produire. L'élément sera tout de même identifié dans les annexes au titre des bâtiments pré-repérés pour le changement de destination et pourraient être intégré dans le règlement graphique au regard d'une évolution de l'activité agricole riveraine.
Registre papier Limerzel	7				
Courriel	30	Blottin	Malansac	Demande d'information sur les condition d'aménagement d'une parcelle classée en 1AU avec une OAP	La partie sud de la parcelle en question est concernée par une OAP sur une surface d'approximativement 4500m ² qui prévoit notamment un objectif de densité sur la parcelle à hauteur de 20 logements par ha. Ainsi, toute demande d'autorisation d'urbanisme sur la partie sud de la parcelle devra respecter ces orientations.
Registre courrier Malansac	2	Monnier	Malansac	Sollicite la levée des orientations relatives à l'objectif de densité et la création d'une voie de desserte avec emplacement réservé et le reclassement de 1AU à U de la parcelle	Le zonage 1AU se justifie au regard du caractère non urbanisé de la parcelle et, afin d'optimiser la consommation foncière, l'ensemble des secteurs 1AU font l'objet d'OAP. Le périmètre de l'OAP sera corrigé pour exclure l'emprise de la rue des petits prés et, en conséquence, l'orientation relative à l'objectif de densité sera revue à 4 logements. Concernant la voirie, le maintien de l'accès et de l'emplacement réservé ont du sens dans le cadre de la desserte d'un aménagement futur des parcelles situées à l'est du secteur.
Registre papier Malansac	15				
Registre papier Malansac	1	Rakozy	Malansac	1 - Demande le repérage des changements de destination dans les périmètres de réciprocité 2 - Demande de mesures réelles pour le rééquilibrage Est/ouest	1 - Avis favorable : les changements de destination à proximité des bâtiments agricoles seront repérés dans la carte annexe de pré-repérage des changements de destination. 2 - Avis favorable : la commune de Malansac est repérée dans l'armature territoriale comme pôle d'équilibre secondaire dans le PADD. A ce titre, le PLUi y prévoit notamment une extension de la zone de la Chaussée avec des espaces à vocation commerciale et un renforcement de l'objectif d'accueil de population.
Registre courrier Malansac	1	Guillouzuic	Malansac - la ville aux feves	Demande la création d'un STECAL NI pour un parc résidentiel de loisir sur 7000m ²	Avis défavorable : les STECAL ne sont identifiés qu'à titre exceptionnel et, afin de préserver les espaces naturels et agricoles, sur des sites déjà aménagés.
Registre papier Malansac	14	Guillouzuic	Malansac	1 - Demande la création d'un STECAL NI pour un parc résidentiel de loisir sur 7000m ² 2 - Interroge d'éventuelles différences de traitement entre les communes pour les changements de destination 3 - Regrette le peu d'arbres remarquables à protéger recensés	1 - Avis défavorable : confère réponse à l'observation Registre courrier Malansac n°1 2 - Le repérage des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination a fait l'objet de critères et d'une méthodologie unique sur les 13 communes. Seuls sont identifiés les bâtiments d'une emprise au sol supérieure à 40m ² et présentant une qualité architecturale et ou patrimoniale. Les bâtiments situés à moins de 100m d'un bâtiment d'élevage ou de stockage de matières agricoles sont seulement pré-repérés pour une identification future. 3 - Les arbres remarquable à protéger au titre du L.151-19 du CU sont repérés à l'initiative des communes. L'enquête publique va également permettre de compléter cet inventaire
Registre papier Malansac	17	Houeix	Malansac - rue de la belle étoile	Demande d'extension de la zone urbaine sur une parcelle boisée de 4000m ² classée en zone naturelle	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 9.3ha sur la commune de Malansac.
Courriel	16	Jule	Malansac - rue de la belle étoile	Demande de classement constructible d'une parcelle boisée de 4 000m ² en continuité de la zone urbaine de Malansac	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 9.3ha sur la commune de Malansac.
Registre courrier Malansac	3	Le Bot	Malansac - Carglio	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier Malansac	9	Burban	Malansac - Carguillet	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier Malansac	6	Hervieux	Malansac - Carguillet	Demande de rectifier le repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Courrier	32				
Registre papier Malansac	16	Lanoë	Malansac - Carpehaie	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis défavorable - batiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines
Registre courrier Pluherlin	4	Lanoë	Malansac - Carpehaie	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable - batiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines
Registre papier Malansac	18				
Courriel	21	Fleury	Malansac - La barbotais	Demande de modification du zonage agricole autour de l'exploitation pour la prise en compte des contraintes du site	Avis favorable : le secteur en site Natura 2000 oriente le zonage vers un classement N. Toutefois, il est nécessaire d'offrir aux exploitations agricoles existantes des possibilité de se développer spatialement. Le zonage sera modifié suivant la demande.
Courrier	23				
Registre papier Malansac	8	Mace	Malansac - La Cémée	Demande le reclassement de parcelles classées 2AU en zone U sur un ensemble de 1000m ² ceint d'espaces urbanisés	Avis défavorable : Les parcelles sont comprises dans un ensemble classé en zone 2AU qui serait ouvert à l'urbanisation dans le cadre d'une modification du PLUi. La préservation de ces parcelles qui constitueront l'accès au futur lotissement sur la rue de Bodélio est donc essentielle.
Registre papier Questembert	1				
Registre papier Malansac	10	Le Priellec	Malansac - La Cota	Demande de repérage de deux changements de destination	1 - Avis défavorable : batiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines. 2 - Avis favorable : les anciennes habitations n'ont pas à faire l'objet d'une procédure de changement de destination pour être rénovées pour l'habitat. La rénovation est autorisée de plein droit.
Registre papier Malansac	12	Le Masle	Malansac - La Vequais -	Demande le repérage d'une maison existante au cadastre pour solliciter une rénovation	Avis défavorable : L'élaboration du cadastre dépend des services de l'Etat. Toutefois, la rénovation de la construction pourrait être autorisée au titre du L111-23 du CU.
Courrier	25	Le Cointe	Malansac - la ville Auray	Demande de classement constructible AU de parcelles agricoles sur 7000m ² en extension de la Ville Auray - secteur d'habitat de moins de 10 habitations	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 9.3ha sur la commune de Malansac et sont fléchés uniquement en extension du centre-bourg.
Courrier	10	Le Cointe	Malansac - la ville Auray	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Courrier	11	Le Cointe	Malansac - la ville Auray	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Courrier	12	Le Cointe	Malansac - la ville Auray	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier Malansac	2	Paul	Malansac - la ville aux feves	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier Pluherlin	3	Noël	Malansac - la ville grignon	Demande le maintien du classement constructible STECAL d'une parcelle bâtie dans le village de la ville Grignon comportant moins de 10 habitations	Avis défavorable : le hameau la Ville Grignon ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier QC	7	Gumiaux	Malansac - le Guitual	Demande de classement constructible en STECAL d'une parcelle bâtie dans le village de Guitual comportant une dizaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau du Guitual ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier Malansac	3	Diquéro	Malansac - sortie Roch.e.T	Demande la constructibilité d'une parcelle non bâtie à la sortie de Rochefort en extension de l'urbanisation dans un secteur non bâti	Avis défavorable : la parcelle se situe hors de l'emprise urbaine de Rochefort-en-Terre selon la méthodologie détaillée dans le document de justification des choix. Par ailleurs, le site est contraint par la mage de recul liée à la Départementale 21, la présence d'EBC et la proximité du cours d'eau.
Courrier	15	Marchand	Malansac - Village de Bas	Demande de classement constructible de parcelles en extension du village-de-Bas composé d'une dizaine d'habitations	Avis défavorable : le Village-de-Bas ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre courrier Molac	3	Mérouse	Molac	<p>1 - Demande le classement constructible de parcelles isolées en campagne sur 1.6ha bande de bierre</p> <p>2 - Demande le classement constructible d'une parcelle batie faisant partie d'un ensemble de 4 constructions dans un secteur dissocié de l'enveloppe urbaine pour la construction d'un garage</p> <p>3 - Demande constructibilité sur un ensemble de parcelle situées Terre de la prince sur 5600m² dans un secteur d'habitat diffus de 6 habitations.</p> <p>4 - Constate l'absence de protection des haies plantées après remembrement</p>	<p>1 - Avis défavorable : dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation sont uniquement réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine alors que la demande porte sur des parcelles isolées dans un secteur agricole.</p> <p>2 - Avis défavorable : la parcelle se situe hors de l'emprise urbaine de Molac selon la méthodologie détaillée dans le document de justification des choix. Toutefois, la construction d'un garage est possible au titre du droit à réaliser annexes et extensions à la construction existante.</p> <p>3 - Avis défavorable : dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation sont uniquement réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine alors que la demande porte sur des parcelles isolées dans un secteur agricole avec également la présence d'une zone humide.</p> <p>4 - Avis favorable : les critères d'identification des haies à protéger au titre du L.151-23 du CU seront repris pour identifier une part plus importante du maillage bocager existant.</p>
Registre courrier Molac	1	Debays	Molac	Demande l'extension du Ub sur une surface de 350m ²	Avis favorable : la parcelle constitue une dent creuse de faible emprise dans l'enveloppe urbaine
Courriel	9	Samuel	Molac	Se déclare satisfait du classement Ub de sa parcelle. Demande quand cette décision sera définitive	Renseignement : le PLUi sera exécutoire un mois après son approbation
Registre courrier Molac	2	Cuvilliers	Molac	<p>1 - Demande la mise en place d'une servitude de protection sur plusieurs haies</p> <p>2 - Demande la mise en place d'une servitude de protection sur deux arbres remarquables</p> <p>3 - Demande la mise en place d'une servitude de protection sur un ancien puit</p>	<p>1 - Avis favorable : les haies repérées feront l'objet d'une protection au titre du L.151.23 du CU exceptée la section sud-est dont le maintien peut éventuellement gêner l'apport lumineux dans les habitations voisines</p> <p>2 - Avis favorable : les arbres repérés feront l'objet d'une protection au titre du L.151.19 du CU</p> <p>3 - Avis favorable : le puit repéré fera l'objet d'une protection au titre du L.151.19 du CU</p>
Registre courrier Molac	4	Commune de Molac	Molac	<p>1 - Demande de repérage d'un ensemble de bâtiments au titre du patrimoine</p> <p>2 - Repérage d'un plus grand nombre de haies à protéger au titre de la loi Paysage</p>	<p>1 - Avis favorable : les éléments cités seront intégrés dans le règlement graphique</p> <p>2 - Avis favorable : les critères d'identification des haies à préserver vont être revus pour intégrer une part plus importante du maillage existant dans le règlement graphique au regard d'autres éléments (haies Breizh Bocage, linéaires déconnectés...)</p>
Registre papier Molac	4	Daniel	Molac	Demande l'extension du zonage Ub sur des espaces non bâtis sur 3000m ²	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac.
Registre papier Molac	15	Sculo	Molac	S'oppose à l'emplacement réservé 62 prévu pour l'extension de l'école publique	Avis défavorable : L'emplacement réservé est justifié par la réalisation d'un projet d'intérêt général, ici l'extension de l'école publique. La parcelle est par ailleurs bien classée en zone Ub.
Registre papier Molac	10	Montiégo	Molac - Beau soleil	Demande le classement constructible d'une parcelle agricole de 3700m ² dans un secteur d'habitat diffus entre Molac et le Quinquizio	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac.
Courrier	28	Garel	Molac - chez les simon	<p>1 - Demande de classement constructible d'un terrain dans le village "Chez les simon" - hameau d'habitat diffus de moins de 10 habitations</p> <p>2 - Demande de repérage d'un changement de destination sur une construction en parpaing</p>	<p>1 - Avis défavorable : le hameau Chez les Simon ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.</p> <p>2 - Avis défavorable : les critères d'identification des bâtiments susceptibles de changer de destination excluent les bâtiments sans qualité architecturale typique du patrimoine rural breton.</p>
Courrier	16	Bouchard	Molac - chez les simon	Demande de classement constructible d'un terrain de 1000m ² non bâti dans le village "Chez les simon" - hameau d'habitat diffus de moins de 10 habitations	Avis défavorable : le hameau Chez les Simon ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier Molac	13	Guidoux	Molac - Kerbedo	Demande le classement partiellement constructible de parcelles agricoles isolées	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation sont uniquement réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine alors que la demande porte sur des parcelles dans un secteur faiblement bâti à dominante agricole, justifiant le classement en zone A.
Registre papier QC	19	Morice	Molac - Kerbedo	Demande de classement constructible en STECAL de parcelles bâties et agricoles dans le village de Kerbedo comportant une dizaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau de Kerbedo ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier Molac	7	Guezo	Molac - la Muterne	Demande le classement constructible d'une parcelle bâtie de 5000m ² dans le secteur de la Muterne - secteur d'habitat diffus	Avis défavorable : le hameau de la Muterne ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations, et de la faible structuration du village.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Molac	16	Labas	Molac - la Mutterne	Demande le classement constructible en STECAL Ah d'une parcelle non bâtie de 900m ² dans le secteur de la Mutterne - secteur d'habitat diffus avec une vingtaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau de la Mutterne ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations, et de la faible structuration du village.
Registre papier Rochefort	3	Le Chene	Molac - le Favre	Demande le classement constructible en STECAL Ah d'une parcelle patriellement agricole en extension du Favre, secteur d'habitat diffus avec un village comptant au total une vingtaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau du Favre ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations et de la structuration du village. Par ailleurs, la parcelle objet de la demande est une parcelle agricole et les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées qu'en continuité de l'enveloppe urbaine du bourg.
Registre papier Molac	12	Serazin	Molac - le port	Demande de classement constructible en STECAL Ah d'un ensemble de parcelle non bâties de plus d'1ha en extension du village du Port - secteur d'habitat diffus d'une vingtaine d'habitations	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation sont uniquement réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine alors que la demande porte sur des parcelles non bâties voisines du village de Le Port
Registre papier Molac	9	Haurogné	Molac - le Rocher	Demande le classement constructible d'une parcelle non bâtie de 3400m ² dans un secteur d'habitat diffus entre Molac et le Quinquizio	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation sont uniquement réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine alors que la demande porte sur des parcelles dans un secteur faiblement bâti à dominante agricole, justifiant le classement en zone A.
Registre papier Molac	8	Pier	Molac - Les Brigaux	Demande le classement constructible d'une parcelle agricole de 4000m ² dans un secteur d'habitat diffus	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. Par ailleurs, les extensions de l'urbanisation sont uniquement réalisées en continuité de l'enveloppe urbaine alors que la demande porte sur des parcelles isolées dans un secteur agricole
Registre papier Molac	1	Gabillet	Molac - Pont de Lanveaux	Demande le classement patriellement constructible d'une parcelle bâtie en continuité de l'enveloppe urbaine de la ville de Molac	Avis favorable : le projet de PLU mis à l'enquête prévoit déjà le maintien de la constructibilité sur la parcelle demandée sur une surface de 1700m ² approximativement avec un zonage Ah.
Registre courrier Questembert	2	Le Clerc	Molac - Pre Tan	Demande le classement constructible en extension de l'enveloppe urbaine d'un espace agricole de 6000m ²	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. La constructibilité de la parcelle ZM244 est maintenue sur une surface d'approximativement 900m ² le long de la rue du Pre-Tan. L'accès à la parcelle ZM244 pour l'exploitation agricole peut se faire depuis le Rocher par la parcelle ZM 239. Enfin, la prochaine modification du zonage d'assainissement de la commune de Molac excluera la partie non constructible de la parcelle ZM 244.
Registre papier Molac	3				
Registre papier Molac	5	Berthy	Molac - Quinquizio	Demande l'intégration d'une emprise de 1000m ² d'une parcelle agricole à la zone Ubb riveraine	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac.
Registre papier Molac	6	Piquet	Molac - Quinquizio	Demande l'intégration de deux parcelles agricoles d'une emprise de 4000m ² à la zone Ubb riveraine	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac.
Registre papier Molac	11	Labas	Molac - rue de l'étang	Demande la rectification du tracé du chemin traversant sa propriété	Avis favorable : le tracé du cheminement sera corrigé sur le règlement graphique
Registre papier Molac	2	Rival	Molac - Terres de Carvasio	Demande le classement constructible d'une parcelle agricole de plus de 3ha en extension du secteur de Carvasio	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac. La parcelle semble par ailleurs cultivée et est grevée par la marge de recul de la route départementale.
Registre papier Molac	14	non renseigné	Molac - Ville es Mouées	Demande le classement constructible d'une parcelle agricole isolée de 3200m ²	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 5.7ha sur la commune de Molac.
Courrier	29	Conseil Départemental	Pluherlin	Demande d'intégration de la zone de préemption ENS du Conseil Départemental	Avis favorable : La zone de préemption sera intégrée dans les documents annexes
Registre courrier Pluherlin	2	Du Morbihan			
Courrier	30	Bleher	Pluherlin	Questionne le déclassement en Ab d'un immeuble auparavant classé AU	Avis défavorable : Les parcelles en question étaient repérées dans le PLU de Pluherlin pour un usage lié au développement d'équipements collectifs par la commune. Ces projets n'étant plus à l'ordre du jour, les parcelles retrouvent un zonage correspondant à leur affectation agricole.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Malansac	4	Aznar	Pluherlin - Berthé	1 - Demande de repérage d'un changement de destination 2 - Souhaite mettre en place un emplacement réservé pour céder à la commune un tènement pour aménager un nouvel accès à un ensemble d'habitations 3 - Interroge la zone humide sur une parcelle	1 - Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique. 2 - Avis défavorable : la commune de Pluherlin ne souhaite pas aménager de seconde voie d'accès pour les habitations existantes. 3 - La zone humide identifiée dans le règlement graphique est issue d'un inventaire réalisé par le syndicat de bassin pour le PLUi sur la base de la définition issue du Code de l'environnement.
Registre papier Malansac	7	Thibon	Pluherlin - Berthé	Souhaite mettre en place un emplacement réservé pour céder à la commune un tènement pour aménager un nouvel accès à un ensemble d'habitations	Avis défavorable : la commune de Pluherlin ne souhaite pas aménager de seconde voie d'accès pour les habitations existantes.
Courrier	21	Fleury	Pluherlin - Broheac	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis défavorable - batiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines
Registre courrier Pluherlin	7	Le Regent	Pluherlin - Carbouede	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Courriel	27	Barreau	Pluherlin - Carbouède	1 - Demande de changements de destination 2 - Demande d'un STECAL Loisir pour des chambres d'hotels insolites 3 - Mise à jour de l'EBC 4 - intégration du hangar dans la zone A	1 - Avis favorable : les bâtiments remplissent les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Ceux-ci seront repérés à ce titre dans le règlement graphique. 2 - Avis défavorable : Dans un objectif de limitation de la consommation d'espace dans les zones naturelles et agricoles, le repérage de STECAL se fait de façon exceptionnelle et à condition de ne pas impacter les activités agricoles. 3 - Avis favorable : le zonage EBC sera repris à cet endroit pour exclure les espaces non boisés 4 - Avis favorable : La limite du zonage A sera repris pour intégrer l'ensemble des bâtiments dans la zone A
Courriel	15	Roger	Pluherlin - Carbouède	Demande la création d'un STECAL sur le village de Carbouède - hameau d'habitat diffus avec une dizaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau de Carbouède ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier Pluherlin	4	Jego	Pluherlin - Cargibon	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier QC	15	Danilo	Pluherlin - Cargibon et Caravin	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre courrier Pluherlin	3	Jagut	Pluherlin - Caroro	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Courriel	14	Abric	Pluherlin - chez les grimoux	1 - Demande la modification du nom du village	1 - Avis favorable : le nom du village sera intégré au règlement graphique 2 - Avis favorable : l'emprise bâtie autour du village sera intégrée à la zone N riveraine
Courriel	24			2 - Demande le reclassement du village classé en zone A en zone N	
Registre papier Rochefort	4	Codel	Pluherlin - Frotage	Demande de rectifier le repérage d'un changement de destination	Avis favorable : l'élément sera rectifié dans le règlement graphique
Courrier	3	Penuisic	Pluherlin - Frotage	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : le repérage d'un changement de destination n'est pas nécessaire pour la restauration d'une maison existante
Registre courrier Pluherlin	5				
Registre papier Rochefort	2				
Courrier	22	Fleury	Pluherlin - Kerpenas	Demande de remise en état d'une route pour accéder à une parcelle avec des engins agricoles	Demande hors compétence du PLUi : le PLUi n'oriente pas les politiques relatives à la signalisation et l'aménagement routier. La demande est transmise à la commune.
Registre papier Pluherlin	1	Guillouche	Pluherlin - Le Gacho	Demande le classement constructible d'une parcelle agricole de 6000m ² au sud du village du Gacho	Avis défavorable : Les extension de l'urbanisation sont exclusivement orientées en continuité des espaces urbanisés
Registre papier Pluherlin	2	Roudaut	Pluherlin - Le nénenno	1 - Demande la protection des boisements autour du village du Nénenno 2 - Souhaite une définition des marges de recul	1 - Avis favorable - les éléments seront identifiés dans le règlement graphique 2 - Les marges de recul sont définies à la page 11 du règlement écrit. Il s'agit d'une bande rendue inconstructible le long de certaines voies routières notamment départementales afin d'y préserver la qualité paysagère et les conditions de sécurité pour la circulation routière.
Courriel	28	Merrien	Pluherlin - Penan	Demande de régularisation d'une construction irrégulière par changement de destination	Avis défavorable : Le PLUi n'a pas vocation à régulariser ce type de situation et le bâtiment n'est pas repérable au titre du changement de destination selon les critères détaillés dans les documents du rapport de présentation.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre courrier Pluherlin	6	Jehanno	Pluherlin - St Louis	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier QC	21	Burban	Pluherlin - St Pabu de Bragou	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : Le bien en question étant déjà une habitation, le repérage d'un changement de destination n'est pas nécessaire pour une rénovation du bien, celui ci gardant la même destination même s'il est inoccupé depuis longtemps.
Courriel	1	Paboef	Questembert	Demande de protection de murets dans le quartier du calvaire au titre du petit patrimoine	Avis favorable : les éléments seront repérés sur le règlement graphique
Courriel	12	Paboef	Questembert	Sollicite le lancement d'une réflexion pour prévoir des cheminements en site propre pour relier les villages les plus importants au bourg de Questembert avec un ensemble de propositions	1 - Avis défavorable : le chemin identifié ne se poursuit pas au delà de la section représentée dans le règlement graphique 2 - Avis reporté : l'élaboration d'un schéma directeur 'mobilités douces' est en cours sur le territoire de Questembert Communauté et des éléments, chemins doux protégés ou emplacements réservés, pourraient être intégrés dans une prochaine modification du PLUi
Courrier	27	Fleury	Questembert	Demande de repérage d'un changement de destination dans plusieurs villages	1 - Secteur du Gohan : Avis défavorable - bâtiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines 2 - Secteur de Kerpohe : Avis défavorable - bâtiments agricoles en activité à proximité - Sur les 4 bâtiments sur lesquels porte la demande, le bâtiment sur la parcelle ZN34 a une emprise au sol trop faible pour être repéré au regard des critères fixés et les éléments sur les parcelles ZN31 et ZN214 sont des annexes à des constructions existantes. La construction sur la parcelle ZN36 sera jointe à la liste annexe sur les changements de destination et pourra être repérée au regard d'une modification des activités riveraines. 3 - Kerpohe Nord : Avis défavorable - bâtiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines
Registre courrier Questembert	6	Morvan	Questembert	Demande de mise en place d'une servitude de protection sur un maronnier à proximité de la mairie	Avis défavorable : la mise en place d'une servitude de protection sur cet arbre n'a pas été jugée opportune au regard de la procédure en cours dont il fait l'objet
Registre courrier Questembert	4	Commune de Questembert	Questembert	1 - Demandes de repérage de plusieurs changements de destination dans plusieurs secteurs 2 - Demande de mettre à jour les périmètres de plusieurs secteurs STECAL habitat pour prendre en compte les autorisations d'urbanisme les plus récentes 3 - Demande la suppression d'un espace boisé protégé identifié 'rue des Ecottais' 4 - Demande l'ajout d'un cheminement doux identifié dans le secteur de Lenruit 5 - Demande la modification de plusieurs emplacements réservés 6 - Demande des modifications sur les orientations des OAP de Bocquignac et Questembert-Nord et la bande de Godrého 7 - Demande la prise en compte de travaux sur le lit du ruisseau au village de Bocquignac pour l'identification du cours d'eau et de la zone humide 8 - Demande des suppressions de murs en pierre protégés au titre du patrimoine rue de la Croix Neuve et ruelle des Prés 9 - Demande plusieurs ajouts d'éléments bâtis à protéger au titre du patrimoine 10 - Demande de reprendre l'ancien tracé de la RD775 identifié à titre d'information dans le règlement graphique 11 - Plusieurs remarques relatives à la forme du règlement graphique et à l'orthographe des lieux-dits	1 - Avis favorable : Les bâtiments qui remplissent les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation seront repérés à ce titre dans le règlement graphique et ceux qui se situent à proximité de certains bâtiments agricoles en activité seront joints à la liste annexe sur les changements de destination et pourraient être repérés au regard d'une modification des activités riveraines. 2 - Avis favorable : Le zonage sera repris pour intégrer les autorisations d'urbanisme les plus récentes 3 - Avis favorable : Le règlement graphique sera modifié en ce sens 4 - Avis favorable : Le règlement graphique sera modifié en ce sens 5 - Avis favorable : Les emplacements réservés et leurs bénéficiaires seront modifiés en ce sens 6 - Avis favorable : Les orientations des OAP seront modifiés en ce sens 7 - Avis favorable : La localisation des éléments de la trame bleue sera reprise pour intégrer ces remarques 8 - Avis favorable : Le règlement graphique sera modifié en ce sens 9 - Avis favorable : Le règlement graphique sera modifié en ce sens 10 - Avis défavorable : Les services du département du Morbihan souhaitent maintenir l'identification du fuseau selon la représentation faite dans le PLUi tel qu'arrêté. Celui-ci n'est identifié qu'à titre informatif 11 - Avis favorable : Les éléments seront corrigés et repris pour une meilleure lisibilité du document
Registre papier Questembert	32				
Registre papier QC	3	Le Borgne	Questembert	Demande une servitude de protection sur un arbre remarquable : cèdre situé rue Laennec	Avis favorable : les éléments seront repérés sur le règlement graphique
Registre papier Questembert	2	Richard	Questembert - Bel-Air	1 - Demande l'extension de la zone Ub sur une parcelle de 2500m ² en continuité d'un lotissement à Bel-Air 2 - Demande le classement EBC d'une parcelle de 2000m ²	1 - Avis favorable : la parcelle est desservie et équipée justifiant ont intégration en zone Ub 2 - Avis favorable : la parcelle est entièrement boisée et riveraine d'un ensemble classé en EBC
Registre papier Questembert	20	Le Bodo	Questembert - Bel-Air	Demande le reclassement d'une parcelle zonée de 2AU en 1AU	Avis défavorable : Le zonage 2AU permet une maîtrise du développement urbain sur la durée de vie du PLUi
Registre papier Questembert	5	Jehano	Questembert - Bel-Air	1 - Demande la superficie de la parcelle constructible 2 - Questionne l'avenir du projet de 2x2 voie - déviation de Bel-Air	1 - La parcelle ZH230 est constructible sur une surface d'approximativement 4400m ² 2 - Le projet de déviation de la RD775 au nord de Bel-Air est porté par le département du Morbihan. Un faisceau est identifié dans le PLUi à titre informatif.
Registre courrier StGravé	3	Elain	Questembert - Bocaran	Demande l'extension de l'urbanisation sur une parcelle agricole au sud de Bocaran	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les extensions de l'urbanisation destinées à l'habitat sont limitées aux besoins nécessaires au maintien et à l'accueil de nouvelles populations dans les 10 prochaines années à hauteur de 34 ha à Questembert.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Questembert	17	Panhaleux	Questembert - Bocaran	Demande la levée de l'OAP sur un terrain de 2600m ² classé 1AU pour n'y faire qu'une seule construction	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les OAP permettent une optimisation du foncier constructible en fixant un objectif minimal de constructions à réaliser sur un périmètre donné
Registre papier Questembert	24	Dagaud	Questembert - Bocaran	Opposé au projet d'OAP de Bocaran prévoyant 9 logements	Avis défavorable : Dans une logique de préservation de la ressource foncière, les OAP permettent une optimisation du foncier constructible en fixant un objectif minimal de constructions à réaliser sur un périmètre donné
Courriel	7	Toussaint	Questembert - Bocquenay	1 - Demande le repérage d'un changement de destination sur une ancienne habitation 2 - Demande la levée du périmètre de réciprocité sur un hangar de stockage de matières agricoles	1 - Avis défavorable : Le repérage d'un changement de destination n'est pas nécessaire pour une opération de rénovation d'une habitation existante. 2 - Avis défavorable : Les périmètres de réciprocité sont identifiés sur les bâtiments agricoles utilisés pour l'élevage ou le stockage de matières agricoles
Registre papier Questembert	3				
Registre papier Questembert	30	Le Floch	Questembert - Bodan et Lescuillo	Demande de repérage de plusieurs changements de destination dans 2 secteurs	Avis défavorable - les bâtiments ne remplissent pas les critères choisis pour identifier les éléments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation à cause de la présence de bâtiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe de pré-repérage des changements de destination.
Registre papier QC	23	Boeffard	Questembert - Bodrebel	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis défavorable - le bâtiment ne remplit pas les critères choisis pour identifier les éléments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation à cause de la présence de bâtiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la liste annexe de pré-repérage des changements de destination.
Courriel	24	Mathonnet	Questembert - Botrin	Demande de constructibilité en STECAL d'une emprise de 4000m ² sur une parcelle partiellement bâtie dans le village de Botrin	Avis défavorable : Le hameau de Botrin ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec un secteur ancien et des constructions récentes et une capacité d'accueil importante.
Courriel	26				
Registre papier Questembert	13	Paul	Questembert - Botrin	Demande le classement constructible STECAL/ Ah d'une parcelle agricole de 5000m ² au centre du village du Botrin	Avis défavorable : Le hameau de Botrin ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec un secteur ancien et des constructions récentes et une capacité d'accueil importante.
Registre papier Questembert	31	Le Cadre	Questembert - Cerillac	Demande l'extension du zonage Ah à Cerillac pour prendre en compte des constructions qui n'apparaissent pas sur la planche cadastrale utilisée	Avis favorable : le zonage sera repris pour intégrer les constructions récentes
Registre papier Questembert	10	Haurogne	Questembert - Cerillac	Demande l'extension du zonage Ah sur un fond de parcelle bâtie à Cerillac sur une surface de 1700m ²	Avis défavorable : la méthode de délimitation des limites des zones classées en STECAL (Ah) tel que le village de Cérillac contraint à délimiter la zone constructible au plus proche des habitations afin de répondre à l'obligation de limiter la capacité d'accueil, et donc la constructibilité, du secteur.
Courriel	31	Leclair	Questembert - Cérillac	1 - Demande l'extension du zonage Ah du village de Cérillac pour prendre en compte des constructions récentes 2 - Demande une servitude de protection sur des arbres remarquables 3 - Signale une erreur dans la localisation du cours d'eau riverain 4 - Déploire le reclassement en Agricole ou lieu de N de terrains au sud du village	1 - Avis favorable : le zonage Ah du STECAL sera repris pour intégrer les constructions récentes. 2 - Avis favorable : les éléments seront repérés sur le règlement graphique 3 - Avis défavorable : les cours d'eau identifiés sont issus d'un diagnostic réalisé par le gestionnaire de bassin. Si toutefois celui-ci comportait des erreurs, la localisation des éléments saurait évoluer dans les prochaines modifications du PLU 4 - Avis défavorable : l'exploitation des terres pour l'agriculture justifie le zonage A des parcelles. Certaines prescriptions permettent toutefois de garantir une moindre gêne des activités agricoles vis-à-vis de ce village : haies protégées, marge de recul par rapport aux cours d'eau, périmètres sanitaires...
Courriel	18	Guegan	Questembert - Cérillac	Demande l'extension du zonage STECAL Ah sur une parcelle limitrophe non bâtie pour un garage	Avis défavorable : la méthode de délimitation des limites des zones classées en STECAL (Ah) tel que le village de Cérillac contraint à délimiter la zone constructible au plus proche des habitations afin de répondre à l'obligation de limiter la capacité d'accueil, et donc la constructibilité, du secteur.
Registre papier Questembert	27	Piauly	Questembert - Chateau d'Erech	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre courrier Questembert	1	Demolin	Questembert - Cleherlan	Demande le classement constructible d'une parcelle non bâtie dans un secteur d'habitat diffus comportant moins de 10 habitations	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés (U) de la commune.
Registre papier Questembert	18	Guenigo	Questembert - Cleherlan	Demande le classement constructible d'un tènement de 2500m ² sur plusieurs parcelles agricoles dans un secteur d'habitat très diffus	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés (U) de la commune.
Registre papier Questembert	11	Bombaers	Questembert - Coet Bihan	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Courriel	23	Fourcroy	Questembert - Godrého	1 - Demande la modification des accès à l'OAP Godrého-Ouest en privilégiant l'accès par l'avenue de la gare notamment pour des raisons de sécurité 2 - Demande des protections des haies autour de l'OAP	1 - Avis favorable : l'OAP Godreho-Ouest va être divisée en 2 opérations. Seules les nouvelles constructions qui se feront dans les fonds de parcelles bâties au nord du secteur auront un accès par le village du Godrého. La plus grande partie des constructions qui se réaliseront sur les parcelles agricoles seront uniquement desservies par l'avenue de la gare à l'est. 2 - Avis favorable : Les espaces boisés autour du futur lotissement sont identifiés avec la prescription 'espace boisé protégé'
Courriel	19	Petit	Questembert - Godrého	Demande la modification des accès à l'OAP Godrého-Ouest en privilégiant l'accès par l'avenue de la gare notamment pour des raisons de sécurité	Avis favorable : l'OAP Godreho-Ouest va être divisée en 2 opérations. Seules les nouvelles constructions qui se feront dans les fonds de parcelles bâties au nord du secteur auront un accès par le village du Godrého. La plus grande partie des constructions qui se réaliseront sur les parcelles agricoles seront uniquement desservies par l'avenue de la gare à l'est.
Courriel	22	Daniel	Questembert - Godrého	Demande la modification des accès à l'OAP Godrého-Ouest en privilégiant l'accès par l'avenue de la gare notamment pour des raisons de sécurité	
Courriel	29	Trélohan	Questembert - Godrého	Demande la modification des accès à l'OAP Godrého-Ouest en privilégiant l'accès par l'avenue de la gare notamment pour des raisons de sécurité	
Registre papier Questembert	16	Manion	Questembert - Kerbissac	Demande le classement constructible STECAL Ah sur le village de Kerbissac - village d'habitat diffus d'une dizaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Kerbissac ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense avec peu d'habitations.
Registre papier Questembert	14	Thomazo	Questembert - Kerevan	Demande la suppression du repérage d'un cours d'eau.	Avis défavorable : L'élaboration du PLUi a permis la mise à jour de l'inventaire des cours d'eau et zones humides. Cette nouvelle étude a permis le maintien de l'identification du cours d'eau. Ces éléments ont donc été reportés sur le règlement graphique avec les prescriptions associées issues notamment du SAGE Vilaine et du Code de l'environnement.
Registre papier Questembert	26	Piauly	Questembert - Kergonadan	Demande de repérage d'un changement de destination pour des gîtes	Avis défavorable : le bâtiment ne remplit pas les critères choisis pour identifier les éléments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation à cause de la présence de batiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la carte annexe de pré-repérage des changements de destination et pourraient être repérés lors d'une modification du PLUi si l'activité agricole cesse. Toutefois, la réutilisation des bâtiments agricoles pour créer un gîte pourrait être autorisée si le projet se réalise dans le prolongement de l'activité agricole selon les modalités détaillées dans l'art 2-A du règlement écrit.
Registre papier QC	9	Fadelus	questembert - Kerins	Demande de classement constructible STECAL d'une parcelle non bâtie en extension du village de Kerins composé d'une dizaine d'habitations	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés (U) de la commune.
Courriel	20	Rollin	Questembert - Kerjaffray	Demande de constructibilité en STECAL d'une emprise de 2000m ² sur une parcelle bâtie dans le village de Pilair	Avis défavorable : Le hameau de Pilair/Kerjaffray ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec un secteur ancien et des constructions récentes et une capacité d'accueil importante.
Registre papier QC	13	Cheron	Questembert - Kermarie	Favorable au maintien agricole du village de Kermarie	L'observation n'appelle pas de réponse
Registre papier Questembert	21	Guibouin	Questembert - Kermaté	Demande l'extension du zonage Ah de Kermaté sur une parcelle non bâtie de 2700m ²	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés (U) de la commune.
Courriel	6	Douce	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Kerpage ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec des constructions récentes et une structuration linéaire sans centralité ni lieu de vie collectif, ancien ou récent. Toutefois, le zonage A autorisera la création d'annexes (garage) et extensions aux habitations existantes dans les limites prévues dans le règlement écrit.
Courriel	1	Bidault	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle agricole en extension du hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisations sur des parcelles non occupées par l'habitat ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés (U) de la commune.
Registre papier Questembert	6				
Courriel	9	Noblet	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Kerpage ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec des constructions récentes et une structuration linéaire sans centralité ni lieu de vie collectif, ancien ou récent.
Registre papier QC	2	Schultendorff	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle non bâtie dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Kerpage ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec des constructions récentes et une structuration linéaire sans centralité ni lieu de vie collectif, ancien ou récent.
Registre papier QC	1	Maury	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Kerpage ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec des constructions récentes et une structuration linéaire sans centralité ni lieu de vie collectif, ancien ou récent.
Courriel	2	Maury	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	
Registre papier Questembert	8	Maury	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	
Registre papier Questembert	12	Maury	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	
Registre papier Questembert	28	Maury	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle dans le hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Questembert	9	Denizon	Questembert - Kerpage	Demande de classement constructible d'une parcelle boisée en extension du hameau de Kerpage - hameau linéaire d'une trentaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Kerpage ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense, avec des constructions récentes et une structuration linéaire sans centralité ni lieu de vie collectif, ancien ou récent.
Registre papier QC	6	Cambaux	Questembert - Kerviny	1 - Demande la suppression de la protection des haies et des espaces boisés autour du village de Kerviny 2 - Demande le classement constructible en STECAL Ah du village de Kerviny comportant une petite dizaine d'habitations	1 - Avis défavorable : la protection des haies et espaces boisés identifiés se justifie au regard de l'orientation du PADD relative au maintien des fonctionnalités écologiques et du cadre paysager sur le territoire. 2 - Avis défavorable : Le hameau de Kerviny ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Courrier	17	Mehat	Questembert - Kervio	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Courriel	18	Jego	Questembert - la croix verte	Demande de constructibilité d'une emprise de 1800m ² sur une parcelle agricole en extension du hameau de la croix verte -secteur d'habitat diffus de moins de 10 habitations	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés de la commune.
Registre papier Questembert	22	Fleury	Questembert - La Grée Tréhulo	Demande le classement constructible en STECAL Ah du village de la Grée Tréhulo comportant une dizaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de La Grée Tréhulo ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Courriel	13	Verriere	Questembert - la maison neuve	Demande une servitude de protection d'une croix en pierre au titre du petit patrimoine et d'arbres remarquables au titre du patrimoine naturel	Avis favorable : Les éléments seront protégés et représentés dans le règlement graphique
Registre papier Questembert	25	Le Brech	Questembert - la mare aux mules	Demande de classement constructible d'une parcelle bâtie dans le hameau de La Mare aux Mules - hameau de moins de 10 habitations	Avis défavorable : Le hameau de La Mare aux Mules ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre papier Questembert	15	Le Blévec	Questembert - la métairie neuve	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier Questembert	4	Jagut	Questembert - Le Fontenio	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier Questembert	7	Briere	Questembert - Le Maguero de Boc	Demande un accès pour désenclaver un projet de construction en fond de parcelle	Avis défavorable : L'objectif d'intérêt général porté par le PLUi ne permet pas de justifier le fait de grever le bien d'un particulier par un emplacement réservé pour le seul bénéfice d'un tiers. Un accord à l'amiable devra être trouvé par le demandeur pour réaliser cet accès.
Registre papier QC	18	Labas	Questembert - Lesnoyal	1 - Sollicite l'extension du zonage Ah de Lesnoyal sur le jardin d'une propriété bâtie 2 - Questionnement quant à la méthodologie de repérage des changements de destination	1 - Avis défavorable : Le zonage en STECAL Ah vise principalement à favoriser le comblement des dents creuses dans les villages les plus importants et exclut donc les parcelles faiblement bâties notamment à proximité de certains bâtiments agricoles en activité. 2 - Les bâtiments ayant été recensés au titre des changements de destination mais se situant à proximité de certains bâtiments agricoles en activité sont repérés dans la carte annexe de pré-repérage des changements de destination et pourraient être repérés lors d'une modification du PLUi quand l'activité agricole aura cessé .
Registre papier QC	16	Pedron	Questembert - Saint-Jean	Demande de repérage d'un changement de destination	Avis favorable : le bâtiment remplit les critères choisis pour l'identification des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation. Celui-ci sera repéré à ce titre dans le règlement graphique
Registre papier QC	12	AEP / OGEC	Questembert - terrain de foot	Demande la suppression de l'OAP du Terrain de foot pour le maintien de l'équipement sportif	Avis défavorable : la mise en place d'une OAP sur ce site ne contraint pas à le réaffecter pour l'habitat sur le court terme mais vise à orienter ses conditions d'aménagement si son propriétaire avait la volonté d'engager cette réaffectation. Ces éléments justifient le maintien de l'OAP.
Courrier	34	Elin	Questembert - Treherman	Demande le repérage d'un changement de destination	Avis défavorable : le bâtiment ne remplit pas les critères choisis pour identifier les éléments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation à cause de la présence de bâtiments agricoles en activité à proximité - les éléments seront joints à la carte annexe de pré-repérage des changements de destination et pourraient être repérés lors d'une modification du PLUi quand l'activité agricole aura cessé .
Courrier	13	Elin	Questembert - Tréherman	1 - Remets en question une zone boisée identifiée 2 - Signale une zone humide "beaucoup trop importante" que sur le terrain	1 - Avis favorable : la zone boisée identifiée n'existe pas. Le règlement graphique sera corrigé. 2 - Avis défavorable : La zone humide identifiée dans le règlement graphique est issue d'un inventaire réalisé sur la base de la définition issue du Code de l'environnement.
Courrier	5	Taverson	Questembert -petit Treerman	Demande de classement constructible en STECAL d'une parcelle au lieu dit Treherman - secteur d'habitat diffus avec une vingtaine d'habitations	Avis défavorable : Le hameau de Tréherman ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre courrier Questembert	5	Robinet	Questembert St Jean	Demande de classement constructible d'une parcelle agricole en extension du village de St Jean	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés de la commune.

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier Questembert	23	Le Pironnec	Questembert St Jean	Demande le classement constructible en STECAL/ Ah d'une parcelle agricole de 5500m ² en extension du village de Saint-Jean comportant une trentaine d'habitations	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés de la commune.
Registre papier Questembert	29	Maleville	Questembert St Jean	1 - Demande le classement constructible en STECAL/ Ah de deux parcelles agricoles en extension du village de Saint-Jean comportant une trentaine d'habitations 2 - Demande le classement en STECAL du village de St-Jean 3 - Demande de repérage d'un changement de destination	1 - Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées que sur des secteurs en continuité des secteurs urbanisés de la commune. 2 - Avis défavorable : Le hameau de St-Jean ne remplit pas les critères choisis pour l'identification des STECAL: Il s'agit d'un secteur d'habitat peu dense avec la présence de plusieurs bâtiments agricoles en activité. 3 - Avis défavorable : le bâtiment ne remplit pas les critères choisis pour identifier les éléments pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans le rapport de présentation à cause de la présence de bâtiments agricoles en activité - les éléments seront joints à la liste annexe de pré-repérage des changements de destination. Un changement de destination n'est toutefois pas nécessaire pour engager la rénovation de bâtiments sans en changer la destination.
Registre papier QC	4	Le Maitre	Rochefort - la croix aux moines	Demande le classement en Ui d'une parcelle classée en Ub d'une surface de 500m ²	Avis favorable - le zonage sera modifié selon la demande
Courriel	26	Buffet	Rochefort en Terre	Plusieurs remarques sur l'OAP de la Croix-aux-Moines : 1 - Demande d'accès supplémentaire sur la partie sud-est du projet 2 - Demande de suppression de l'emplacement réservé 105 3 - Remarque sur la prise en compte des contraintes du site pour le calcul de l'objectif de production de logements	1 - Avis favorable pour un accès supplémentaire sur la partie sud de l'OAP 2 - Avis défavorable : La commune souhaite le maintien de l'emplacement réservé pour améliorer les conditions de circulation dans le secteur 3 - L'emprise de l'emplacement réservé sera déduite de la surface prise en compte pour l'aménagement de l'OAP afin de réajuster l'objectif de production de logement à la réalité du site
Registre papier QC	17	Guyonnet	Rochefort en Terre	1 - Demande de repérage d'un changement de destination 2 - Demande l'extension de la zone urbaine sur des espaces bâtis en continuité de l'enveloppe urbaine	Avis favorable : La délimitation de l'enveloppe urbaine sera modifiée pour intégrer ce secteur situé dans la continuité de l'enveloppe bâtie. Le changement de destination sera autorisé dans le zonage relatif aux zones urbaines
Registre papier QC	25	Buffet	Rochefort en Terre	Demande la constructibilité des parcelles classées en Ab riveraines à la zone 1AU prévu au PLUi	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation sont limitées aux besoins dans les 10 prochaines années. Ceux-ci sont évalués à hauteur de 1.8 ha pour la commune de Rochefort-en-Terre
Registre papier Rochefort	1	Diquero	Rochefort en Terre	Demande le classement en zone Uaa d'une parcelle rue du vieux bourg	Avis favorable : la parcelle est déjà classée en zone Uaa dans le PLUi arrêté
Registre papier Rochefort	5	Lambert	Rochefort en Terre	Le gerant du camping demande l'extension de la zone UL à deux parcelles limitrophes déjà aménagées	Avis favorable : la demande d'extension du zonage correspond à des secteurs déjà aménagés par le camping et donc affectés à cette activité
Registre papier StGravé	2	Rochon	St Gravé	Demande le reclassement de deux parcelles de la zone 2AU en Ub sur 1400m ²	Avis défavorable : la parcelle n'est pas urbanisée et le zonage 2AU permettra une ouverture à l'urbanisation lors d'une modification du PLUi avec la mise en place d'orientations pour un aménagement cohérent
Registre papier StGravé	1	Lebel	St Gravé - Ker annick	Demande le classement en zone Ub de 2 grandes parcelles agricoles de 1.1 ha et 3000m ² dans un secteur d'habitat diffus en continuité de l'enveloppe urbaine	Avis défavorable : les extensions de l'urbanisation sont limitées aux besoins de la commune dans les 10 prochaines années. Ceux-ci sont évalués à hauteur de 1.5 ha pour la commune de Saint-Gravé
Courriel	3	Grand-Bois / Gerbier	St Gravé - la Batardais	1 - Demande de maintien de constructibilité de parcelles dans le hameau de la Batardais comportant une dizaine de constructions 2 - Demande la possibilité de construire des garages pour des habitations existantes dans le village de la Batardais	1 - Avis défavorable : les parcelles en question ne sont pas urbanisées et les extensions de l'urbanisation ne sont réalisées qu'en continuité des espaces urbains. 2 - Avis favorable : le règlement de la zone A autorise la réalisation d'annexes et extensions pour les habitations existantes, notamment pour la réalisation de garages.
Registre courrier StGravé	6				
Courriel	5	Tyndall	St Gravé - la croix mariée	Demande le maintien de constructibilité d'une parcelle dans le secteur de la Croix Mariée - hameau d'habitat diffus avec une dizaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Registre courrier StGravé	5	Tyndall	St Gravé - la croix mariée	Demande maintien de constructibilité sur une parcelle non bâtie dans le secteur Les Brulais - secteur d'habitat diffus composé d'une dizaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations. Toutefois, le règlement écrit autorise la réalisation d'extensions et annexes à proximité des habitations existantes.
Registre courrier StGravé	1	Lourdais	St Gravé - St Denis	Demande de constructibilité dans un secteur d'habitat isolé pour la réalisation d'extensions sur une habitation et la création d'annexes	Avis défavorable : le hameau ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations. Toutefois, le règlement écrit autorise la réalisation d'extensions et annexes à proximité des habitations existantes.
Registre courrier StGravé	2	Marc	St-Gravé - Beauchat	Demande de classement constructible en STECAL d'une parcelle dans le village de Beauchat comportant une quinzaine d'habitations	Avis défavorable : le hameau ne possède pas les critères retenus pour l'identification des STECAL dans les documents du rapport de présentation notamment au regard du faible nombre d'habitations.
Courriel	20	Renaud	Remarque relative aux orientations générales du	Plusieurs remarques d'ordre général sur le PLUi relatives à la poursuite du développement de l'habitat. l'activité agricole. les limites des zones agricoles et naturelles. le recensement	Le projet de PLUi vise, au regard d'une estimation de développement de la population relativement stable au regard de la dynamique du territoire dans les 2 décennies passées, à favoriser une politique d'aménagement limitant la consommation d'espace. Effectivement, alors que 143 ha ont été consommés par l'habitat entre 2004 et 2013, le projet de PLUi limite la consommation foncière en extension des bourgs à moins de 100 ha pour la prochaine décennie. La chambre d'agriculture a effectivement, dans son avis, émis une remarque relative à la limite des zones A et N dans certains secteurs. Ces éléments vont être corrigés avant l'approbation pour intégrer

Traitement des requêtes recues durant l'enquête publique

Registre papier QC	10	Renard	Orientations générales du projet	de habitat, l'activité agricole, les limites des zones agricoles et naturelles, le recensement des cours d'eau, l'extension des zones d'activité et les capacités épuratoires du territoire	zones A et IV dans certains secteurs. Ces éléments vont être corrigés avant l'approbation pour intégrer la zone Agricole les secteurs classés en zone Naturelle hors enjeux environnementaux. Concernant l'inventaire des cours d'eau, les éléments omis dans le projet arrêté, notamment dans le bassin versant du Plessis, vont être ajoutés. Sur la question du traitement des eaux usées, la mise à jour des schémas directeurs des eaux usées évalue l'adéquation entre la construction de nouvelles habitations raccordées au réseau public et les capacités épuratoires.
Courrier	36	Grand Bassin de l'Oust	Remarque relative aux orientations générales du projet	Regrette une faible protection du maillage bocager notamment dans les zones blanches, linéaires déconnectés ou linéaires replantés dans le cadre du programme Breizh Bocage	Avis favorable : L'ensemble du maillage bocager a été identifié et caractérisé dans un premier temps par les techniciens et les équipes municipales. Le Comité de Pilotage PLUi a ensuite validé un certain nombre de critères permettant de caractériser les haies et de les identifier et protéger dans le règlement graphique notamment au regard de leur situation, caractéristiques ou localisation. Toutefois, ces critères vont être revus pour intégrer une part plus importante du maillage existant dans le règlement graphique au regard d'autres éléments (haies Breizh Bocage, linéaires déconnectés...)
Registre papier QC	24				
Registre courrier Pluherlin	1	Comité de Pilotage Natura 2000 " Vallée de l'Arz"	Remarque relative aux orientations générales du projet	1 - Demande de déclassement des Espaces Boisés Classés en Natura 2000 2 - Revoir la localisation des cheminements doux en zone Natura 2000 3 - Insuffisance de l'inventaire des linéaires bocagers protégés	1 - Avis favorable : Au regard des actions menées par la structure gestionnaire du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arz, le classement EBC de certains espaces va à l'encontre du DOCOB et des objectifs de conservation du site et des habitats d'intérêt communautaire. Les éléments seront déclassés dans le règlement graphique. 2 - Avis reporté : la structure gestionnaire du site Natura 2000 élabore actuellement une stratégie sur les cheminements touristiques et la fréquentation du site. Le PLUi s'appuiera sur les résultats de cette étude pour identifier les cheminements doux à protéger dans le cadre d'une prochaine modification du PLUi 3 - Avis favorable : conférer réponse à la demande courriel n°36
Courrier	19	de Jenlis	Remarque relative aux orientations générales du projet	1 - Demande de classement en EBC de l'intégralité des espaces boisés ne faisant pas l'objet d'un plan de gestion ou autre 2 - Demande de reconduction dans le PLUi des espaces boisés identifiés dans le PLU 3 - Maintien et reconstitution des haies 4 - Reconstitution des espaces boisés ayant fait l'objet de coupes non reconstituées à mentionner dans le règlement	1 - Avis défavorable : Les espaces boisés classés sont identifiés à l'initiative des communes sur la base des règlements d'urbanisme existants. 2 - Avis favorable : La majeure partie des espaces boisés classés ou protégés au titre de la loi paysage dans les PLU des communes sont reconduits dans le présent PLUi valant SCoT 3 - Avis favorable : une part importante du maillage bocager fait déjà l'objet de mesures de protection dans le PLUi valant SCoT tel qu'arrêté. Leurs critères d'identification sont amenés à évoluer au regard de plusieurs remarques faites dans la présente enquête. 4 - Avis favorable : les dispositions citées seront intégrées dans le règlement écrit
Registre papier QC	5				
Courriel	17	Eaux et rivières de Bretagne	Remarque relative aux orientations générales du projet	Plusieurs remarques tenant à l'économie générale du projet : objectifs de croissance de la population, prise en compte de la trame verte et bleue, réchauffement climatique...	Nombre de remarques ne dépendent pas de la compétence du PLUi valant SCoT objet de la présente consultation notamment le modèle agricole des exploitations du territoire ou l'aménagement des routes dépendant du réseau départemental.
Registre courrier Questembert	3				
Registre papier Questembert	19				